

1. Salutations

Chers/chères membres,
Chers/chères membres d'honneur
Mesdames et Messieurs,
Chers amis de l'accordéon,

Cette assemblée générale d'accordeon.ch aurait dû avoir lieu le 29 mars 2020 à Bulle. C'est avec un grand plaisir que nous vous aurions accueilli personnellement afin de pouvoir vous informer, débattre, répondre à vos questions et bien évidemment voter. La situation en lien avec la pandémie que nous traversons actuellement nous en a empêchés et nous avons dû reporter cette assemblée au 20 septembre 2020 à Bulle.

Malheureusement, et comme informé au début juillet, l'assemblée ne peut pas se dérouler dans son cadre habituel et coutumier. Afin de ne pas prendre de risques inutiles pour nos membres, le comité d'accordeon.ch a décidé que cette assemblée aurait lieu par voie de correspondance. Les statuts d'accordeon.ch ne prévoient pas d'annulation ou de report d'assemblée. Conformément à l'art. 27a de l'ordonnance 3 de la COVID-19 (applicable jusqu'au 31 août), qui est également applicable aux associations, l'assemblée se tiendra sans la participation physique de ses membres. Une date ultérieure au 31 août n'aurait pas pu se dérouler par voie de correspondance et à l'heure de vous écrire les grands rassemblements sont limités.

Le comité d'accordeon.ch a décidé d'adopter cette procédure afin de respecter nos statuts et de fixer le cap pour l'avenir de la scène suisse de l'accordéon.

Pour que cette assemblée inédite se passe sans problème, nous avons préparé plusieurs documents :

- **L'ordre du jour de l'assemblée**
- **Le présent script de l'assemblée** qui explique en détail les thèmes et les questions mises au vote.
- **Le bulletin de vote** : Vous pouvez exercer votre droit de vote selon nos statuts par voie de correspondance jusqu'au samedi 29 août 2020. Votre réponse doit arriver au plus tard chez notre secrétariat jusqu'au 29 août à 13h, soit par mail, soit par poste.
Important : Il faut renvoyer 1 formulaire par droit de vote : par exemple une société avec 17 membres a droit à 4 droits de vote (voir les dispositions d'exécution). La société doit envoyer 4 bulletins de vote, signé de 4 personnes différentes.
- **Tous les documents** en lien avec cette assemblée se trouvent sur notre site internet.

Afin de pouvoir répondre à toutes vos questions, nous avons mis sur pied un blog sur le site www.accordeon.ch/blog. Vous pouvez dès à présent poser vos questions. Les questions seront répondues dans les 2 langues. Nous vous demandons un petit délai pour obtenir la réponse.

Le comité d'accordeon.ch regrette que cette manifestation importante ne puisse se réaliser en présentiel.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous nous réjouissons déjà de votre participation physique lors de la prochaine assemblée générale d'accordeon.ch le 21 mars 2021.

Meilleures salutations
Au nom du comité accordeon.ch
Denis Etienne

2. Election des scrutateurs et du rédacteur du procès-verbal

a) Election des scrutateurs

Le comité d'accordeon.ch vous propose **Franziska Makolli** et **Marcel Habermacher** comme scrutateurs.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le choix des scrutateurs proposé.

b) Election du rédacteur du procès-verbal

Notre secrétaire **Markus Jordi** s'est proposé pour la rédaction du protocole de cette assemblée.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le choix du rédacteur du procès-verbal.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est publié sur notre site internet.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver l'ordre du jour.

4. Approbation des procès-verbaux

- a) Le procès-verbal de l'assemblée générale (SAA) du 11.02.2019 à Berne est publié sur notre site internet.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le procès-verbal

- b) Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20.11.2019 à Berne est publié sur notre site internet.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le procès-verbal

- c) Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29.04.2020 à Berne est publié sur notre site internet.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le procès-verbal

5. Approbation du rapport annuel de la présidence

Le rapport annuel de la présidence est publié sur notre site internet.

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le rapport annuel de la présidence

6. Approbation des comptes annuels et du rapport de révision

Les comptes sont publiés sur notre site internet.

Comptes annuels

L'avoir de notre association au 31.12.2019 selon le bilan se monte à CHF -6'909.20

Les comptes annuels enregistrent une perte exercice de CHF 13'485.06

Cette perte n'est pas surprenante, pour les raisons suivantes :

- accordeon.ch ne perçoit pas de cotisations en 2019
- le comité avait le mandat de bâtir les structures. Le montant alloué de l'OFC ont été en grande majorité dédiée à cet objectif.

Rapport de révision

En l'absence de devoir de révision au sens de l'art. 69b al. 1 à 3 CC, on y renonce - comme ces dernières années.

Le comité d'accordeon.ch demande d'approuver les comptes annuels 2019.

7. Décharge du comité

Sur la base des documents présentés, le comité d'accordeon.ch demande décharge à l'assemblée générale.

Le comité d'accordeon.ch demande à l'assemblée générale d'accordeon.ch de donner décharge au comité.

8. Décision sur les contributions de membres et les contributions de bienfaiteurs.

Les montant des contributions des membres sont inscrits dans le document « disposition d'exécution des statuts » qui est publié sur notre site internet. Le comité d'accordeon.ch vous propose de ne pas modifier ces montants et de les valider comme suit :

- La contribution pour un membre d'une société dès 20 ans se monte à **CHF 20.- /personne**
- La contribution pour un membre d'une société de moins de 20 ans se monte à **CHF 0.- /personne**
- La contribution pour un membre seul dès 20 ans se monte à **CHF 100.-/personne**
- La contribution pour un membre seul de moins de 20 ans se monte à **CHF 0.-/personne**
- La contribution pour un membre d'honneur se monte à CHF 0.-/personne
- La contribution de membre bienfaiteur se monte à **CHF 200.- /membre bienfaiteur**

La taxe SUISA (tarifs B/Hb) est incluse dans les contributions par personne.

Le comité d'accordeon.ch vous demande de valider les différents montants listés

9. Décision sur le budget annuel

Le budget 2020 est publié sur notre site internet.

Le comité d'accordeon.ch vous demande de valider le budget tel que proposé.

10. Elections

Le processus d'évaluation pour l'élection des nouveaux membres du comité et des réviseurs s'est achevé le 24 mars 2020.

La commission de sélection, présidé par Markus Jordi, propose aux membres d'accordeon.ch les personnes suivantes pour l'élection aux différents postes. Vous trouverez une courte présentation des personnes publiée sur notre site internet.

a) Présidence

Yvonne Glur se met à disposition pour reprendre la présidence d'accordeon.ch

Le comité d'accordeon.ch vous demande de valider le choix d'Yvonne Glur à la présidence de notre association.

b) autres membres du comité

Les personnes suivantes se mettent à disposition pour assumer un poste au comité d'accordeon.ch

Représentante régionale Genève, Vaud, Valais: **Laurence Mehmeti**

Représentant régional Fribourg et Arc Jurassien: **Denis Etienne**

Représentante régionale Zurich, Tessin, Suisse Centrale: **Barbara Matti**

Représentante régionale Suisse Orientale: **Christina Appert**

Représentant régional Mittelland et Suisse du Nord-Ouest: **Ruedi Hänni**

Représentante musicale formation et formation continue (codirection): **Joanne Baratta**

Représentant musical formation et formation continue (codirection): **Mario Strebel**

Représentante musicale relève (codirection): **Tiffanie Müller**

Représentant musical relève (codirection): **Julien Tudisco**

Le comité d'accordeon.ch vous demande de valider le choix de ces différentes personnes au comité de notre association.

c) Réviseurs des comptes

Les personnes suivantes se mettent à disposition pour la révision des comptes d'accordeon.ch :

Doris Järmann

Eric Mercanton

Lukas Ziegler (suppléant)

Le comité d'accordeon.ch vous demande de valider le choix de ces différentes personnes comme réviseurs des comptes de notre association.

11. Attribution des évènements de l'accordéon

a) 29 - 31 Janvier 2021, Sursee Séminaire de l'accordéon Sursee avec des professeurs incroyables !

Ces professeurs ont déjà confirmé leur participation :

- Stefan Hippe, cours de direction
Possibilité : 4 orchestres ont la possibilité de participer en tant qu'orchestre entier.
Les directeurs et directrices peuvent s'inscrire également sans leur orchestre.
- Ian Watson, orchestre excellence – il présentera ses nouvelles compositions
- Hans-Günther Kölz, orchestre supérieur
- Roger Gisler, orchestre moyen
- Accordéon solo / musique de chambre: Viviane Chassot

Inscriptions à partir de septembre 2020 sur www.accordeon.ch

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le fait qu'accordeon.ch reprenne le patronat de ce séminaire.

b) 29-30 mai, Aarberg Concours Suisse de l'Accordéon

- Organisé par les orchestres d'accordéonistes d'Ipsach et d'Aarberg-Kallnach
- Avec une présentation des morceaux imposés en janvier 2021
- Avec une masterclasse comme préparation les 27 – 28 mars 2021
- Avec une nouvelle catégorie "Coupe Mondiale", afin de constituer une délégation suisse pour la Coupe Mondiale 2022.

Inscriptions à partir de septembre 2020 sur www.accordeon.ch

Le comité d'accordeon.ch vous demande d'approuver le fait qu'accordeon.ch reprenne le patronat de ce concours suisse.

c) Fête fédérale de l'accordéon 2026 – attribution à une société de la Suisse centrale.

accordeon.ch a reçu une postulation de la Suisse Centrale. Le club d'accordéonistes « Handorgel Klub Obbürgen » a montré un grand intérêt pour l'organisation de la 19^{ème} fête fédérale en 2024. Maintenant que la 18^{ème} fête fédérale de Bulle a été reportée en 2022, les discussions sont en cours avec la société d'Obbürgen pour une réalisation en 2026. Ainsi le rythme de 4 ans serait à nouveau établi.

Pour le moment, il n'y aura pas de votation sur l'approbation de cette fête.

d) CIA Confédération Internationale des Accordéonistes

Dans la charte et les statuts, accordeon.ch se veut de représenter la scène de l'accordéon suisse auprès des organisations internationales de l'accordéon. Fort de cette ambition, accordeon.ch accueillera en 2021 et 2022 deux événements d'envergure :

12 – 14 mars 2021, Bâle

Congrès d'hiver

Le congrès d'hiver de l'association mondiale de l'accordéon se déroulera à Bâle. La Suisse est l'un des membres fondateurs de cette association.

4-9 octobre 2022, Zofingue

Coupe mondiale

La Suisse aura la chance d'accueillir la Coupe Mondiale en 2022. Les détails sur l'organisation vous seront communiqués lors de la prochaine assemblée générale d'accordeon.ch

12. Fête fédérale des accordéonistes 2022 à Bulle

La Fête Fédérale de Bulle se tiendra du 3 au 5 juin 2022. Vous trouverez les informations sur „<https://bulle2022.ch/>.

Le président du comité d'organisation, Nicolas Wyssmueller et son équipe, ainsi que les 3 sociétés organisatrices La Coccinelle de Marsens, Le Club des Accordéonistes de la Ville de Bulle et L'Echo des Roches travaillent avec passion sur le concept et à la réalisation de la prochaine fête fédérale.

Les informations détaillées vous seront présentées lors de l'assemblée générale 2021. Réservez d'ores et déjà ces dates.

13. Traitement et de demandes et recours du comité et des membres.

Le comité d'accordeon.ch n'a, à ce jour, reçu aucune demande ou recours.

14. Mutations des membres et hommages aux membres décédés)

Le comité d'accordeon.ch n'a, à ce jour, reçu aucune information.

15. Définition de la prochaine AG

Le comité d'accordeon.ch vous propose la date du 21 mars 2021, dans la région de Berne.

16. Divers

Le comité d'accordeon.ch vous remercie pour la confiance que vous lui témoignez.

Nous nous réjouissons déjà de votre participation à la prochaine assemblée générale d'accordeon.ch, en présentiel cette fois, au mois de mars prochain.